

ARRÊTÉ n° 1/2022
du 28/01/2022

**portant sur la composition nominative de la Commission Locale
d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité
de Belleville sur Loire**

Le président du Conseil départemental,

Vu la troisième partie du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des
Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la
sécurité en matière nucléaire ;

Vu le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions
locales d'information auprès des installations nucléaires de base ;

Vu le décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions
applicables aux installations nucléaires de base,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil général du Cher en
date du 19 mars 2010 portant sur la composition nominative de la Commission
Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de
Belleville sur Loire;

Vu l'arrêté d'approbation PPI CNPE Belleville-sur-Loire n° 18-2019-
06-26-007 du 26 juin 2019 de la Préfecture du Cher,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Yonne et des
communautés de communes,

Considérant la nécessité de mettre à jour l'arrêté de composition de
la CLI de Belleville sur Loire,

ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 - Objet de la décision et désignation des membres de
la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production
d'Electricité de Belleville sur Loire**

En vue d'exercer une mission générale de suivi, d'information et de
concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des
activités nucléaires sur les personnes et l'environnement en ce qui concerne les
installations du site, il est composé, dans le département du Cher, une

commission locale d'information, composée de 54 membres répartis comme suit :

1- Collège des élus

Le collège des élus est composé de 31 membres

a) Sénateur

Titulaire
Monsieur Jean-Pierre SUEUR Sénateur du LOIRET

b) Députés

Titulaires
Monsieur François CORMIER BOULIGEON Député du CHER
Madame Perrine GOULET Députée de la NIEVRE
Monsieur Guillaume LARRIVE Député de l'YONNE

c) Représentants des Conseils régionaux désignés par ces derniers :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Olivier BÉATRIX Conseiller régional du Centre - Val de Loire	Monsieur Philippe FOURNIÉ Conseiller régional du Centre – Val de Loire
Monsieur Hicham BOUJLILAT Conseiller régional de Bourgogne – Franche Comté	Monsieur Sylvain MATHIEU Conseiller régional de Bourgogne – Franche Comté

d) Représentants des Conseils départementaux désignés par ces derniers ;

Titulaires	Suppléants
Mme Aude DENIZOT Conseillère départementale du Loiret	ou son représentant
Monsieur Francis CAMMAL Conseiller départemental du Loiret	ou son représentant
Monsieur Jean-Luc RIGLET Conseiller départemental du Loiret	ou son représentant
Mme Najiba HADJALLI Conseillère départementale de l'Yonne	Monsieur Yves VECTEN Conseiller départemental de l'Yonne
Madame Anne-Marie CHENE Conseillère départementale de la Nièvre	Madame Pascale de MAURAIGE Conseillère départementale de la Nièvre
Monsieur Patrick BAGOT Conseiller départemental du Cher	Madame Sophie CHESTIER Conseillère départementale du Cher

e) Représentants des Communautés de communes intéressées

Communautés de communes	Titulaire	Suppléant
Communauté de communes « Berry Loire Puisaye »	Madame Sylvie BLOUET Conseillère communautaire	Monsieur Michel LECHAUVE Conseiller communautaire
	Monsieur Michel CHAILLOU Conseiller communautaire	Monsieur Denis GERVAIS Conseiller communautaire
	Monsieur Hervé JACQUIER Conseiller communautaire	Madame Blandine LECHAUVE Conseillère communautaire
	Monsieur Pascal MUSLIN Conseiller communautaire	Monsieur Hubert POULAIN Conseiller communautaire
	Monsieur Kiné NIANG Conseiller communautaire	Madame Véronique POULAIN Conseillère communautaire

Communauté de communes « Pays Fort Sancerrois Val de Loire »	Monsieur Jean-Claude SCOUPE Conseiller communautaire Monsieur François RENAUD Conseiller communautaire Monsieur Alain ANDRE Conseiller communautaire Monsieur Michel KATITSCH Conseiller communautaire	Madame Marie-Paule STOUPAK Conseillère communautaire Monsieur Bruno VAN DER PUTTEN Conseiller communautaire Madame Anne PERONNET Conseillère communautaire Monsieur Patrick GODON Conseiller communautaire
Communauté de Commune « Sauldre et Sologne »	Monsieur Pascal MARGERIN Conseiller communautaire	Monsieur Patrick LEBRUN Conseiller communautaire
Communauté de communes « CŒUR DE LOIRE »	Madame Danielle ROY Conseillère communautaire Monsieur Philippe BOURGEOIS Conseiller communautaire Monsieur Gilbert LIENHARD Conseiller communautaire Monsieur Patrick BONDEUX Conseiller communautaire Madame Stéphanie CHAPUIS Conseillère communautaire Monsieur Christian MARTIN Conseiller communautaire	Monsieur Thierry BEAUVAIS Conseiller communautaire Monsieur Alexandre BLANDIN Conseiller communautaire Monsieur Jacky SCHOLLER Conseiller communautaire Monsieur Thierry DEMAY Conseiller communautaire Monsieur William CHARTIER Conseiller communautaire Monsieur Alain CAILBOURDIN Conseiller communautaire
Communauté de communes « giennaises »	Monsieur Jean-François DARMOIS Conseiller communautaire	Madame Line FLEURY Conseillère communautaire

Communauté de communes « Puisaye Forterre »	Monsieur Gilles REVERDY Conseiller communautaire	Monsieur Jean-Michel BILLEBAULT Conseiller communautaire
	Monsieur Jean-François BOISARD Conseiller communautaire	Monsieur Gérard d'ASTORG Conseiller communautaire

2 – Collège des associations de protection de l'environnement

8 représentants d'associations de protection de l'environnement
oeuvrant dans les départements intéressés

Titulaire	Suppléant
Monsieur Daniel MESSELOT Président de l'association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie (Cher)	Ou son représentant
Monsieur Gérard BIZET Association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie (Cher)	Ou son représentant
Monsieur Jean-Pierre THYRION Vice-président, Nature 18 (Cher)	Ou son représentant
Monsieur Dominique MARRET Président de l'association Puisaye- Loire Nature et Environnement (Loiret)	Ou son représentant
Monsieur François LABALLERY Association Loire Vivante (Nièvre)	Ou son représentant
Monsieur Patrick de LAMMERVILLE Correspondant de la Société pour la protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)	Ou son représentant
Mme Françoise POUZET Association « sortir du nucléaire Berry Giennois Puisaye »	Mme Bernadette MOREAU Association « sortir du nucléaire Berry Giennois Puisaye »

Madame Dominique GRESSIN - SALANSON Association Yonne Nature Environnement	Madame Annie GELIBERT Association Yonne Nature Environnement
---	---

3- Collège des organisations syndicales de salariés ou des entreprises extérieures mentionnées aux articles L.4121-5 et L.4522-1 du nouveau code du travail

6 représentants des organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitants les installations nucléaires de base intéressées

Titulaire	Suppléant
Monsieur Thierry MAZZOCATO Secrétaire général Union Départementale 18 Force Ouvrière	Ou son représentant
Monsieur Loïc LEVALLET Union Départementale 18 CFE-CGC	Ou son représentant
Monsieur Patrick RUELLE Union Départementale CFDT	Ou son représentant
Madame Isabelle MOLINA Union Départementale CGT Monsieur Jean Charles PERRAY Union Départementale CGT	Monsieur Jean Pierre PLANSON Secrétaire général de l'Union Départementale CGT
Monsieur Jacques MASSONNAT Représentant Syndicat Sud Energie	Ou son représentant

4- Collèges des personnes qualifiées et des représentants du monde économique

Le collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique est composé de 9 membres

a) Représentants des intérêts économiques locaux

Titulaire	Suppléant
Monsieur Serge RICHARD Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher	Monsieur Joël BADOUX Directeur Général Adjoint de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher Monsieur Dominique de MASSOL responsable de l'aménagement du territoire & de la prospective de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher ou autre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher
Madame Régine AUDRY Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher	Ou son représentant
Monsieur Régis GUILLOT Chambre d'agriculture du Cher	Ou son représentant

b) Représentants d'instances territorialement compétentes d'ordres professionnels régis par le code de la santé publique

Titulaire	Suppléant
Madame Isabelle CHOPINEAU Ordre National des Pharmaciens Conseil régional des pharmaciens du Centre	Ou son représentant
Docteur Jean-Gabriel MOZZICONACCI Conseil Départemental du Cher de l'Ordre des Médecins	Ou son représentant
Docteur Bernard BROSSARD Président du Conseil de l'ordre des vétérinaires – Région Centre	Ou son représentant

c) Personnalités désignées au titre de leurs compétences dans les domaines de la sécurité nucléaire, ou de la communication et de l'information

Titulaire	Suppléant
Madame Maud GIRAULT Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire	Monsieur Alain JEAN Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire

Titulaire	Suppléant
Monsieur le capitaine Marc RAIMBAULT Chef du centre de secours de Léré	Madame le Lieutenant-colonel Stéphanie DUCHET Adjointe au Lieutenant Colonel PECHER Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher
Monsieur Bernard BUFFET Ancien Président de la CLI de Belleville-sur-Loire	
M. DELMESTRE Association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie (Cher)	

ARTICLE 2 – Présidence et la vice-présidence de la Commission Locale d'Information

La présidence de la commission locale d'information est confiée à Monsieur Patrick BAGOT, Conseiller départemental du Canton de Sancerre.

La vice-présidence est confiée à Monsieur Daniel MESSELOT président de l'association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie. Le vice-président est chargé de suppléer le président en cas d'absence ou d'empêchement.

ARTICLE 3 – Dispositions relatives à la nomination des membres de la Commission Locale d'Information ayant voix délibérative

La durée du mandat est de 6 ans pour tous les membres de la Commission à compter de la date la publication dudit arrêté.

Le mandat des membres est renouvelable.

Les membres de la Commission qui perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été nommés cessent d'exercer la fonction de membre de la Commission. Leur successeur sera nommé pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions de membre de la Commission sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement engagés par ces derniers pour se rendre aux réunions de la Commission peuvent être remboursés, sur justificatifs, dans les conditions définies par les articles 9, 10 et 31 du décret du 28 mai 1990.

ARTICLE 4 – Désignation des membres à voix consultative

Peuvent assister avec voix consultative aux séances et ont accès de plein droit aux travaux de la commission :

- le ou les représentants de l'Autorité de Sécurité Nucléaire ;

- les représentants des services de l'Etat dans la région et le ou les départements intéressés, compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire, désignés conjointement par les préfets de la région et du ou des départements ;
- les représentants de l'exploitant ou des exploitants des installations nucléaires de base situées sur le site ;
- le ou les représentants de l'Agence Régionale de Santé.

Les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et les représentants des exploitants qui assistent aux travaux de la commission avec voix consultative bénéficient des mêmes informations et documents que les membres de la commission ayant voix délibérative.

Les désignations faites en application du présent article sont notifiées au président de la commission locale d'information.

ARTICLE 5 – Abrogation de l'arrêté du président du Conseil départemental du Cher en date du 20 novembre 2020

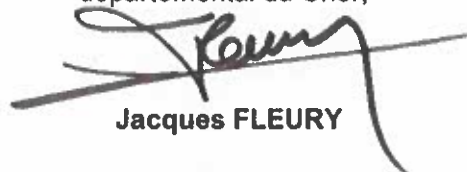
Le présent arrêté abroge le précédent arrêté du président du Conseil départemental en date du 20 novembre 2020 fixant la composition de la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Belleville sur Loire.

ARTICLE 6 - Exécution de la décision

Le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à chacun des intéressés.

Bourges, le : 18/01/2022

Le président du Conseil
départemental du Cher,



Jacques FLEURY

Le président du Conseil
départemental de la Nièvre,



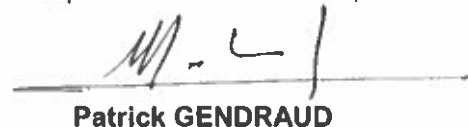
Fabien BAZIN

Le président du Conseil
départemental du Loiret,



MARC GAUDET

Le président du Conseil
départemental de l'Yonne,



Patrick GENDRAUD

Acte transmis au contrôle de légalité le :

Acte notifié à l'intéressé(e) le :

Acte publié le :

TR: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2019-22_10967

Geraldine AUCLERT <geraldine.auclert@departement18.fr>

Mar 01/02/2022 11:49

À : Stephane DUBOIS <stephane.dubois@departement18.fr>

Pour attribution,

De : notifascl@fast.efast.fr <notifascl@fast.efast.fr>

Envoyé : mardi 1 février 2022 11:49

À : Emmanuel ROCHAIS <emmanuel.rochais@departement18.fr>; Stephanie TRAVAUX-LAGOWSKI <stephanie.travauxlagowski@departement18.fr>; Geraldine AUCLERT <geraldine.auclert@departement18.fr>; Marie-victoire MANCIER <marie-victoire.mancier@departement18.fr>

Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2019-22_10967

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2019-22_10967, télétransmis par Géraldine AUCLERT ID.

Il porte le numéro d'identifiant unique : 018-221800014-20220201-2019-22_10967-AR.

Informations sur l'acte

Numero : 2019-22_10967

Objet : Arrêté N.1-2022 du 28/01/2022 portant sur la composition nominative de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de BELLEVILLE SUR LOIRE

Date de décision : 01/02/2022

Date de transmission : 01/02/2022

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.8. Environnement

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

Acte à classer**2019-22_10967****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-02-01T11-42-56.00 (MI235329503)

Identifiant unique de l'acte :

018-221800014-20220201-2019-22_10967-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté N°1-2022 du 28/01/2022 portant sur la composition
nominative de la Commission Locale d'Information du
Centre Nucléaire de Production d'Électricité de BELLEVILLE
SUR LOIRE

Date de décision : 01/02/2022

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.8. EnvironnementActe : Arrêté N° 1-2022 Composition
nominative de la CLI de Belleville sur
Loire.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DTTE



Classer

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 01/02/22 à 10:18

Date 01/02/22 à 11:42

Date 01/02/22 à 11:49

Par MANCIER C Marie-VictoirePar AUCLERT ID Géraldine